

DTG COPROPRIÉTÉ

Le Diagnostic Technique Global en 1 coup d'œil

Le DTG dresse un état complet de la copropriété : état du bâti, des équipements, situation au regard des obligations et estimation des travaux à prévoir sur dix ans.



Obligatoire pour
Certaines copropriétés



Validité
Indicatif sur 10 ans



Réalisé par
**Pro/bureau d'études
qualifié**

L'ESSENTIEL À RETENIR

- 1 Obligatoire pour les **copropriétés de plus de 10 ans mises en copropriété** et immeubles en difficulté.
- 2 Analyse l'**état du bâti et des équipements communs** et liste les travaux nécessaires.
- 3 Aide à **bâtir le plan pluriannuel de travaux (PPT)** et à anticiper les budgets.

Un diagnostic à réaliser à Paris ou en Île-de-France ?

Heydiag — intervention sous 24h, rapport dans la journée.

 **09 77 77 36 99**